

Département de la  
MOSELLE

**COMMUNE DE FOLKLING**

Arrondissement de  
FORBACH

**Extrait du procès-verbal des  
délibérations du Conseil Municipal**

Nombre de conseillers  
élus :  
15

**Séance du 7 FEVRIER 2023 à 18H30**

Conseillers en fonction :  
15

Sous la présidence de M. Bernard DE FEYTER, maire

Présents :  
10

**Présents :**

M. DE FEYTER	M. JAZBINSEK	Mme MALINI
M. PRODÖHL	Mme MEGEL	Mme HOULLE
M. WAGNER		
Mme MALIZIA	M. SCHAER	

Nombre de procurations :  
3

M. SIEBERT

**Absents excusés :**

Mme NANTERN  
M. SZCZERBOWSKI  
Mme ALTMEIER  
M. SCHAMBION  
Mme GAMEL

**Procurations données à**

M. JAZBINSEK  
Mme MALIZIA  
Mme MALINI

**Secrétaire :** Mme MEGEL

**1. TRAVAUX DE DRAINAGE CARREFOUR DE GAUBIVING (R. Folkling/Tenteling/Behren) –  
ANNULATION DE LA DECISION DU 19/10/2022**

Le Maire rappelle au Conseil sa décision du 19/10/2022 par laquelle il a mandaté l'entreprise KLEIN TP (Diebling) pour le drainage des eaux de ruissellement du carrefour des rues de Folkling-Tenteling-Behren pour un montant estimé à 9 275,00€HT.

Cette mesure était une hypothèse pour mettre fin à la problématique d'évacuation des eaux de pluie constatée sur la voirie.

Des investigations avec le concours de l'UTT, de la CA de Forbach Porte de France et du délégataire VEOLIA ont conduit à identifier l'origine des écoulements d'eau sur la route qui sont liés à l'alimentation actuelle de la fontaine rue de Tenteling. La vanne d'alimentation a été fermée et les travaux de drainage annulés.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide à l'unanimité,

- ⊕ De **retirer la délibération du 19/10/2022** visant à mandater l'entreprise KLEIN TP (Diebling) pour le drainage des eaux de ruissellement du carrefour des rues de Folkling-Tenteling-Behren pour un montant estimé à 9 275,00€HT.

## **2. RENOVATION BASSE CONSOMMATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC – LOT BEL AIR**

Le Maire rappelle que la Commune souhaite poursuivre ses efforts en matière de réduction des coûts énergétiques et de développement durable.

Il rappelle que le lotissement « Bel Air » à Gaubiving est un point névralgique en la matière du fait de sa date de création (1987) et de la configuration technique de ses installations qui ont pour conséquences:

- Des interventions de maintenance récurrentes
- Des luminaires énergivores

L'équipement en LED proposé respecte les normes de réduction de la pollution lumineuse.

En outre, il fera passer la consommation de chaque unité de 100 à 36W.

*En novembre dernier, la Commune a déposé une demande de subvention DETR/DSIL pour ce programme. En date du 06/02/2023, sur proposition de Monsieur le sous-préfet, Monsieur le préfet a décidé de flécher ce dernier vers le fonds vert.*

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

DECIDE :

- ⊕ De mandater l'entreprise **TPLEC** (Sarralbe) pour l'installation de **27 luminaires LED au quartier Le Bel Air** pour un montant de **10 935.00€HT**.
- ⊕ De solliciter la subvention Fonds vert pour l'accélération de la transition écologique.

AUTORISE le Maire à signer tous les documents afférents.

## **3. RENOVATION BASSE CONSOMMATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC – LOT LE VERGER**

Le Maire rappelle que la Commune souhaite poursuivre ses efforts en matière de réduction des coûts énergétiques et de développement durable.

Il rappelle que le lotissement « Le Verger » à Gaubiving est un point névralgique en la matière du fait de sa date de création (1979) et de la configuration technique de ses installations qui ont pour conséquences:

- Des interventions de maintenance récurrentes
- Des luminaires énergivores

L'équipement en LED proposé respecte les normes de réduction de la pollution lumineuse.

En outre, il fera passer la consommation de chaque unité de 100 à 36W.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

DECIDE :

- ⊕ De mandater l'entreprise **TPLEC** (Sarralbe) pour l'installation de **13 luminaires LED au quartier Le Verger** pour un montant de **16 895.00€HT**.
- ⊕ De solliciter la subvention Fonds vert pour l'accélération de la transition écologique.

AUTORISE le Maire à signer tous les documents afférents.

#### **4. REDUCTION ENERGETIQUE- ECLAIRAGE PUBLIC ECOLE MATERNELLE – EPNRJ**

Monsieur le Maire rappelle que depuis l'été 2021, des horloges astronomiques équipent les armoires électriques, elles permettent un suivi plus opérationnel de la gestion, une maintenance et des réglages adaptés à distance.

S'agissant de l'école maternelle, le réglage actuel des éclairages extérieurs est manuel et ne permet pas d'être optimum.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

DECIDE

- ⊕ de procéder à l'**acquisition d'1 EPNRJ pour l'éclairage extérieur de l'école maternelle** auprès de **LORELEC** (Morsbach) pour un montant de **896.00 € HT**.
- ⊕ De **solliciter la subvention Fonds vert pour l'accélération de la transition écologique**.

AUTORISE le Maire à signer tous les documents afférents.

#### **5. CESSION DU CHEMIN RURAL DU 11 RUE DE FOLKLING**

M. le Maire informe le Conseil de la demande émise par **M. et Mme CLASSEN** (11 rue de Folkling) d'acquérir la parcelle 22/202.

##### **1. Contexte**

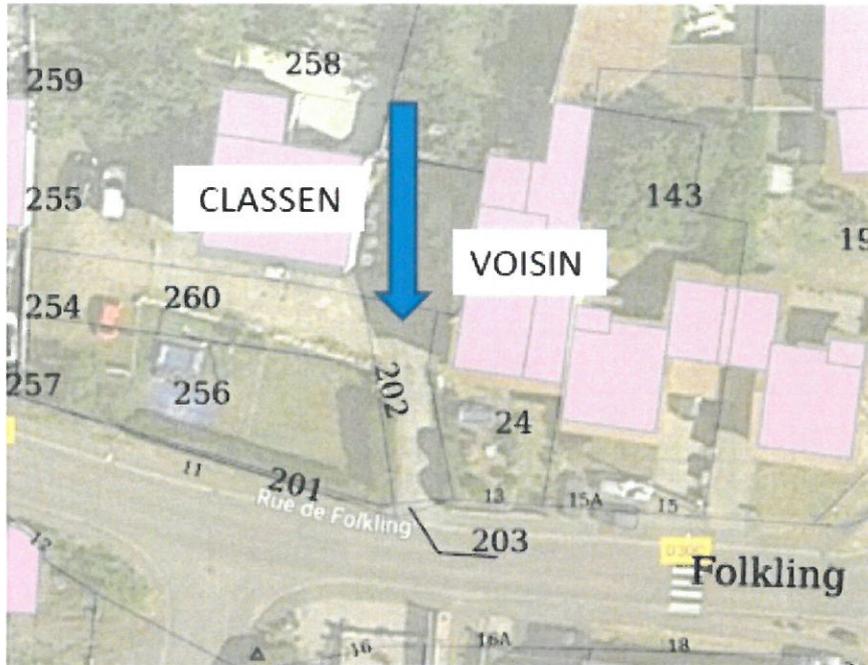
**M. et Mme CLASSEN** souhaitent privatiser cette parcelle et délimiter de manière claire les accès aux maisons des 11 et 13 rue de Folkling afin d'éviter d'éventuels conflits de partage.

En effet, elle constitue pour l'heure **l'unique accès à leur habitation et ne permet d'accéder qu'à cette dernière**.

##### **2. Nature de la parcelle**

**M. et Mme CLASSEN** ont réalisé un bornage à leurs frais et recherché le propriétaire de la parcelle en question, qui fait partie du domaine privé de la Commune (chemin rural).

Cette propriété résulte d'une acquisition par possession trentenaire du 04/08/1989.



### 3. Offre financière

Le Maire rappelle que nous avons une estimation récente de la valeur des terrains constructibles sur ce secteur qui a été communiqué pour référence à la famille (env 80€/m<sup>2</sup>).

En date du 23/01/2023, **M. et Mme CLASSEN** ont ainsi effectué une offre pour un montant de 6400€.

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de procéder à la **vente d'une parcelle (chemin rural) située au 11 rue de Folkling 57600 FOLKLING** suivant les caractéristiques suivantes :

Acquéreurs	Parcelle	Section	Surface	Nature acte	Prix
M. Jean Luc et Mme Cindy CLASSEN	N° 202	22	0,81 ares	Vente	6 400€ + tous frais

**AUTORISE** le Maire à signer tous les documents afférents, y compris les démarches précédentes à l'acte de vente (compromis, promesse) après sécurisation juridique de la cession auprès du Notaire.

**SOLLICITE** le Maire pour un réexamen en Conseil Municipal si les conditions juridiques de cette cession n'étaient pas garanties.

#### **6. RENOVATION ENERGETIQUE DU COMPLEXE SALLE DES FETES/GYMNASE– ATTRIBUTION DU LOT 1 – ISOLATION THERMIQUE EXTERIEURE**

Le Maire rappelle au Conseil que la Commune a lancé un appel d'offres (marché à procédure adaptée) pour procéder à la réalisation des travaux de rénovation énergétique du complexe Salle des Fêtes/Gymnase (Isolation des murs et changement des menuiseries extérieures).

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 09/12/2022 pour l'analyse des offres après négociation.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide à l'unanimité,

- ⊕ D'accepter l'offre la mieux disante proposée par l'entreprise **SARL SE GUNAY** (Forbach) pour un montant de **241 175.00€ HT**,
- ⊕ D'autoriser le Maire à signer les documents relatifs à cet engagement.

## **7. RENOVATION ENERGETIQUE DU COMPLEXE SALLE DES FETES/GYMNASE– ATTRIBUTION DU LOT 2 – MENUISERIES EXTERIEURES**

Le Maire rappelle au Conseil que la Commune a lancé un appel d'offres (marché à procédure adaptée) pour procéder à la réalisation des travaux de rénovation énergétique du complexe Salle des Fêtes/Gymnase (Isolation des murs et changement des menuiseries extérieures).

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 09/12/2022 pour l'analyse des offres constatant que **pour ledit lot, les appels d'offres lancés les 03/10/2022 et 16/11/2022 sont restés infructueux (sans offres).**

**Sur la base du cahier des charges de l'appel d'offres du 16/11/2022, conditions initiales du marché public sans modification substantielle, le Maire a ainsi procédé à un marché sans publicité ni mise en concurrence avec l'entreprise FERMAP de Folkling.**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide à l'unanimité,

- ⊕ D'accepter l'offre proposée par l'entreprise **FERMAP** (Folkling) pour un montant de **202 310.53€ HT**,
- ⊕ D'autoriser le Maire à signer les documents relatifs à cet engagement.

## **8. RENOVATION ENERGETIQUE DU COMPLEXE SALLE DES FETES/GYMNASE– CLIMATISATION REVERSIBLE SALLE DES FETES**

Le Maire rappelle au Conseil que le programme de rénovation énergétique actuel comprenait l'installation d'un système de climatisation réversible à la salle des fêtes.

En hiver, elle permettra de laisser la salle à 18 degrés avec la régulation du plancher chauffant lors d'une location du week-end mais d'augmenter à la température souhaitée uniquement lors de l'occupation.

En été, cela permettra de laisser les portes vers l'extérieur fermées, de contenir les nuisances sonores mais aussi d'apporter un confort aux locataires.

A terme, cette climatisation sera couplée aux panneaux photovoltaïques installés en toiture des futurs ateliers municipaux et consommera en partie la production solaire réalisée le week-end alors que, dans le même temps, les autres bâtiments communaux en consommeront moins.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide à l'unanimité,

- ⊕ D'accepter l'offre de l'entreprise **VIGIACOM** (Ars sur Moselle) pour un montant de **20 897.85€ HT** pour la fourniture et pose d'une climatisation réversible,
- ⊕ D'autoriser le Maire à signer les documents relatifs à cet engagement.

## **9. CREATION D'UN ATELIER TECHNIQUE MUNICIPAL– MISSION DE MAITRISE D'OEUVRE**

La Commune de Folkling a décidé de conclure un marché de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un atelier municipal au lieudit du « Grosswald », marché passé selon la procédure ouverte et adaptée en application de l'article R 2123- 1° du Code de la commande publique.

Le Maire rappelle au Conseil que par délibération du 15/12/2022, la commune a sollicité Moselle Agence Technique (MATEC) pour une prestation d'assistance à maîtrise d'ouvrage élargie, allant de la désignation d'un Maître d'œuvre à la consultation des entreprises en fonction des besoins.

La procédure a été lancée le 22/12/2022.

Trois candidats ont été retenus pour une négociation et une audition le 23/01/2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide à l'unanimité,

- ⊕ D'accepter l'offre la mieux disante proposée par **MOHORIC NICOLAS ARCHITECTE** (Nancy) pour un **forfait de rémunération provisoire de base à 74 634,00 € HT, soit un taux de 10,36 %, ainsi que pour un montant de 8 640 € HT concernant la PSE EXE complète,**
- ⊕ D'autoriser le Maire à signer les documents relatifs à cet engagement.

## **10. SERVICE PERISCOLAIRE – CONVENTION 2023 AVEC L'OPAL**

Le Maire rappelle que cette convention, à l'instar de la précédente, porte sur l'organisation du service d'accueil périscolaire avec mise à disposition des locaux et du personnel communal et participation de la Commune à l'équilibre du budget de fonctionnement du service.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

**DECIDE de contractualiser par voie de convention avec l'OPAL (Strasbourg) pour la mise en œuvre du service d'accueil périscolaire du 01/01/2023 au 31/12/2023.**

**AUTORISE** le Maire à signer les documents relatifs à cet engagement.

## **11. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS**

Le Maire fait part au Conseil Municipal des demandes de subventions émises par des tiers auprès de la Commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer la subvention suivante :

<b>Organisme</b>	<b>Nature</b>	<b>Objet</b>	<b>Montant attribué</b>
<b>SYNDICAT DES APICULTEURS DE FORBACH ET ENVIRONS</b>	Association	Subvention de fonctionnement 2023	<b><u>300€</u></b>

## **12. CREATION D'EMPLOIS SAISONNIERS ETE 2023**

Le Conseil Municipal,

VU la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics,

VU la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant statuts de la Fonction Publique Territoriale,

VU l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ; et que celui-ci doit mentionner sur quel(s) grade(s) il habilite l'autorité à recruter,

CONSIDERANT qu'en raison du surcroît de travail engendré par le fleurissement estival et l'entretien estival des bâtiments scolaires, sportifs et culturels et la nécessité d'assurer la continuité du service public de la commune,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de créer **4 emplois de non-titulaires saisonniers** au grade d'adjoints techniques 1<sup>er</sup> échelon pour des **contrats de 15 jours de juillet à août 2023 d'une durée hebdomadaire de 35 heures.**

## **POINTS DIVERS**

### ▪ **PERMIS D'AMENAGER HIRSCHWIESE – REPARTITION DES FRAIS D'EXTENSION ELECTRIQUE – REPORT DU POINT N°2 A L'ORDRE DU JOUR**

Ce point avait pour objet l'acceptation de la participation de M. THIL Henri aux frais d'extension électrique du réseau nécessaire au Permis d'Aménagement PA05722221V0001 de 2021 qui sont chiffrés par ENEDIS à 6010.04€HT à charge de la Commune.

En effet, le Maire indique que les travaux et les frais inhérents sont déclenchés par le 1<sup>er</sup> permis de construire, en l'occurrence ici celui de la construction sur la parcelle du bas (accès parking Gymnase) qui vient d'être accepté.

Les conseillers municipaux ont soulevés 2 problématiques liées à ce dossier :

#### **1. Les conséquences de cet accès**

Certains soulignent que cet espace auparavant uniquement public deviendra également l'accès à des logements privés. Cela interdit notamment la fermeture de la grille d'entrée au complexe gymnase salle des fêtes et demande à réorganiser les accès lors des manifestations, fêtes et marchés.

D'autres ajoutent que la non installation d'une épicerie sur cette parcelle, prévue initialement, change tout à la nature de ce projet qui devient purement privé.

#### **2. La participation consentie par la famille de 2000€**

Une partie ajoute que, aux désagréments précédents s'ajoute la participation financière de la famille à ce projet, jugée trop faible.

***Il y a unanimité pour réviser cette participation et revenir devant le Conseil sur ce point.***

▪ **FRAIS D'ÉLECTRICITÉ 2023 – HAUSSES ET ALÈGEMENTS**

Le Maire tiens à informer le Conseil, dans un contexte où les Collectivités sont également touchées par la hausse structurelle des prix de l'énergie, les mesures à retenir s'agissant des contrats d'électricité de la Commune en 2023.

Site	Contrat	Hausse	Dispositif d'allègement de l'Etat
2 sites d'une puissance de 42KvA	Offre de marché, groupement MATEC département de la Moselle	Augmentation moyenne des prix de l'électricité pour l'année 2023 d'environ 80 % du montant TTC par rapport à l'année 2022.	<b>Amortisseur électricité</b> l'État prendra à sa charge, sur 50 % des volumes d'électricité consommée, l'écart entre le prix convenu dans le contrat et 180 €/MWh (soit 0,18 €/kWh), et ce, jusqu'à un prix plafond de 500 €/MWh
<b>ECLAIRAGE PUBLIC + TOUS LES BATIMENTS d'une puissance inférieure à 36 kVA</b> (collectivités de moins de 10 agents, avec moins de 2 M€ de recettes)	Tarifs réglementés de vente de l'électricité (TRVE)	Hausse du TRV limitée à 15% en moyenne	<b>Bouclier tarifaire</b> Tarif réglementé de Vente TRV bénéficie depuis le 1er février 2022 de mesures de soutien gouvernementales

– **Le filet de sécurité** : mis en place en 2022, le dispositif est prolongé en 2023 avec des modalités assouplies. Les communes et les intercos (les départements et les régions aussi) en bénéficieront si leur épargne brute enregistre en 2023 une baisse de plus de 15 % (contre 25 % en 2022). Seules les collectivités les moins favorisées (celles ayant un potentiel fiscal ou financier inférieur au double de la moyenne du même groupe démographique de collectivités) sont éligibles. L'aide remboursera la différence entre la progression des dépenses d'énergie (entre 2022 et 2023) et 50 % de la hausse des recettes réelles de fonctionnement (sur la même période). Un acompte peut être demandé jusqu'au 30 novembre 2023.

▪ **DATE DES MARCHES 2023**

Marchés du terroir	Marché de Noël
- Mardi 9/5 à Gaubiving - Jeudi 8/6 à Folkling - Mardi 4/7 à Gaubiving - Jeudi 7/9 à Folkling	28/11 à Gaubiving

▪ **EFFECTIFS PREVISIONNELS RENTREE 2023**

Le Maire informe que la Commune était « sous le coup » d'une suppression de classe à la rentrée 2023. Dès janvier 2023, les services ont fait remonter de manière prévisionnelle les inscriptions. Celles-ci permettent le maintien temporaire des 4 classes.

Projection par classes à affiner en juin	
PS	18
MS	3
GS	10
CP	12
CE1	11
CE2	13
CM1	7
CM2	11

▪ **LAUREATS MAISONS ILLUMINEES**

Le Jury, composé des enfants de l'école a rendu la décision suivante :

- Famille GOETTMANN Philippe (29 rue des Prés à Folkling)
- Famille GRIMM Albert (Lot Bel Air à Gaubiving)

▪ **SERVICE MINIMUM D'ACCUEIL DES ELEVES LES 19 ET 31/01/2023**

Le Maire informe que le Service Minimum d'Accueil a été assuré lors des mouvements sociaux de janvier 2023 au sein des locaux périscolaires.

▪ **CERTIFICATS D'ECONOMIES D'ENERGIE ISOLATION TOITURE DU GYMNASSE**

Le Maire rappelle qu'un contrat a été signé avec l'organisme OKTAVE pour valoriser les certificats d'économies d'énergie dans le cadre des travaux d'isolation du toit du gymnase.

Objet du contrat : « Pose d'un complexe isolant THERMO-TOIT KNAUF ou équivalent composé en deux couche une couche sur bac en laine de roche de 40mm et un isolant THERM TTI de 250mm R=6.10 m<sup>2</sup>.K/W).

Travaux effectifs : « 200mm de laine de verre, avec un R de 5.7 » posé sur la structure actuelle R=2.28

Cette norme n'est pas éligible car insuffisante au regard des normes de valorisation mais moins cher et garantissant une meilleure performance énergétique.  
La perte de recettes de 6304 € est ainsi doublement compensée.

▪ **INITIATIVE CONSEIL DES JEUNES**

*Le Maire* informe qu'il a été sollicité par des adolescents pour la mise en place d'un Conseil des Jeunes.  
Cette demande doit être encouragée et encadrée.

**Une prochaine décision en Conseil Municipal viendra en donner les précisions.**

▪ **NOUVELLE ASSOCIATIONS**

A Gaubiving, création d'une nouvelle association « Loisirs pour tous » avec pour président M. Francis TRANI. Elle se donne pour objectif plusieurs manifestations : St Jean, marches...

▪ **MISE EN ROUTE CHAUDIERE BIOMASSE COMPLEXE SALLE DES FETES GYMNASSE**

*Le Maire* informe de la fin imminente du volet 1 des travaux de rénovation énergétique avec la mise en route le 24/01/2023 de la chaudière biomasse.

▪ **GROUPE SCOLAIRE – PROJET ALLEMAND PRECOCE**

*Le Maire* informe de la demande des instituteurs du groupe scolaire de bénéficier de la mise à disposition d'un assistant en langue allemande dans le cadre du dispositif « Allemand précoce ».

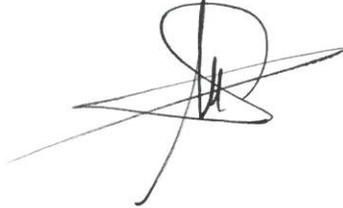
Il s'agirait de créer un poste communal qui interviendra à raison d'un contrat d'une dizaine d'heures dans les écoles (personne bilingue) avec possibilité de subvention partielle du Département de la Moselle.

Le Maire et ses adjoints indiquent que l'apport pédagogique n'est pas ignoré mais dressent des arguments qui sont un frein notamment le coût et la gestion de l'agent.

Il est rappelé par des Conseillers l'importance de l'Allemand en région frontalière comme la nôtre.

**Il est décidé d'étudier les contours du programme et ses incidences en Commission « Education » ou « Toutes commissions » avant de donner un retour définitif à l'école.**

\*\*\*\*\*

Le Maire M. Bernard DE FEYTER	Le Secrétaire de Séance Mme Marie-Angèle MEGEL
 <p>Logo of the Commune de Folkling, featuring a central figure holding a staff and a cross, surrounded by the text 'COMMUNE DE FOLKLING' and '57 (Moselle)'. To the right of the logo is a blue ink signature.</p>	 <p>A black ink signature, likely belonging to Mme Marie-Angèle Megel, consisting of a stylized 'M' and 'A' with a horizontal line crossing through them.</p>